

Séance du 22 février 2022

N° 2022.03.03

Objet : FINANCES – Subventions communales aux associations - Année 2022

Date de Convocation Le vingt-deux février deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le onze février deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 11 février 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 18

Représentés : 06

Votants : 24

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Frédéric GRILLET, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Patrice FONTENILLE,
M. Alain JAOUEN, M. Alain BARON, Mme Béatrice ODINK, Mme Sophie RANDUINEAU,
M. Dominique GALLOT, Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Mme Mélanie BERLU PERREUX, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. Daniel BATARD à M. Philippe BEAUVAIS,
Mme Martine DELIGEON à M. Dominique GALLOT,
Mme Cécile CHEMINEAU à M. Laurent RICHARD,
Mme Christelle ROMEO à Mme Katia PREVOST,
M. Hervé CALAS à M. Laurent RICHARD,
Mme Nathalie GANGNEUX à Mme Karine WITTMANN-TENEZE.

Absents excusés : M. Thierry SOUYRI, M. Alain SALMON, Mme Dominique BOSA et Mme Katia CHAUVET

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur Le Maire informe que l'attribution de subventions communales repose sur les critères suivants : le nombre total d'adhérents dont les montois et les jeunes montois, le rayonnement de l'activité, les activités intergénérationnelles, la prise en compte du handicap, le respect des installations ainsi que l'investissement des associations lors des sollicitations de la commune.

Aux aides financières directes la commune ajoute des subventions sous forme de prestations gratuites, telles l'accès aux équipements communaux (gymnases, mise à disposition de l'espace Jean Cocteau 1 fois par an pour une manifestation à but lucratif au bénéfice de l'association ...), la mise à disposition de matériel, la diffusion des actions menées sur les supports de communication municipaux ou bien encore la possibilité de faire des photocopies en Mairie.

La commission a également examiné le respect ou pas des équipements municipaux mis à disposition.

Considérant l'avis de la commission sports et associations du 03 janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De fixer** comme suit les subventions accordées au titre de l'exercice 2022 :

ASSOCIATIONS	Sommes en euros	
	2021	2022
AMMQI (Arts Martiaux traditionnels chinois à Monts et Techniques Energétiques)	1.000	*
AS MONTS TENNIS	4.000	4.000
ATEMI JUJITSU	*	*
AS MONTS BASKET BALL	11.000	12.000
AS MONTS BOXE	300	0
MONTS BOXING CLUB	*	1.100
ESCALADE MONTOISE T'AS VU LA DEGAINE	2.400	2.400
AS MONTS ESCRIME	3.600	4.000
AS MONTS FOOT	14.000	13.000
GSM (Gymnastique Sportive Montoise)	*	*
ESVI HANDBALL	2.000	2.000
AS MONTS JUDO JUJITSU	10.000	10.000
KARATE CLUB DE MONTS	3.000	4.850
AS MONTS PETANQUE	1.000	1.500
RANDONNEE MONTOISE	300	400
SRVI (Synchro Ripault – Val de l'Indre)	2.000	2.500
AS MONTS TIR	3.000	4.000
TTMA (Tennis de Table Monts Artannes)	1.600	1.600
UNSS	600	*
MONTS VOLLEY BALL	1.600	2.000
AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)	700	700
AMICALE DES POMPIERS	1.000	*
AMICALE DU PERSONNEL	4.000	2.000
ARVAN (Association Rencontres Vacances Activités Nature)	600	600
ASSOCIATION DES COMMUNES INDRE ET LOIRE EN ZONE ARGILEUSE	20	20
ASSOCIATION FNDIRP	0	0
THEATRE LES BALADINGUES	200	200
C'EST MONTS ECOLE	200	250
CLUB DU MOULIN	0	150
COMITE DE JUMELAGE MONTOIS	*	2.000
COMITE DES FETES MONTOIS	*	1.000
EPICERIE SOCIALE	4.000	4.000
FCPE BEAUMER	0	*
GENERATION DANSE	4.000	5.000
GENETS PLAINE TAMARIS	200	300

GRUPE AUTONOME DE BEAUMER	500	250
LA RECRE	500	500
LIVRE ET CULTURE	1.500	1.000
MEMOIRE, SAUVEGARDE ET MAINTIENS DES SEPULTURES DANS LE CIMETIERE HISTORIQUE DE MONTS	300	Association dissoute
PIEDS MALINS	100	100
PLANCHES MOMES	350	350
SHOT (Société Horticole de Touraine)	390	400
SI LE PATRIMOINES M'ETAIENT CONTES	0	*
SWING A MONTS	300	300
Syndicat des commerçants des marches de France	500	0
Union cycliste de Joué-Lès-Tours (pour la réalisation d'une course cycliste sur le territoire de Monts)	2.000	2.000
VESPERA	200	*
TOTAL	82.960	86.470

* Ces associations n'ont pas demandé de subvention ou ont retiré leur demande.

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent RICHARD

